

13/004/2009 - Avallon, hameau aux maisons particulièrement rapprochées, ne possède pas de poteaux incendie aux normes

Question Anonyme.....

Réponse : René POIS-POMPEE, Maire, - 13/04/2009

Bien que ne possédant pas de poteaux incendie aux normes, Avallon est protégé par le marais dont le niveau avait été remonté lors de la construction de la salle polyvalente.

En effet, un point d'eau naturel, situé à moins de 400 m, nous permettait d'être aux normes pour ouvrir la salle polyvalente. Ce point d'eau est également valable pour Avallon, en attendant le renforcement du réseau, depuis le réservoir du CRÊT, ce qui demandera encore plusieurs années évidemment